

<b>GROUPE :</b>		<b>N° :</b>
<b>CLASSE :</b>		<b>Date réception engagement :</b>

Cadre réservé à l'organisation, ne rien inscrire au dessus de cette ligne

**1ère COURSE de CÔTE REGIONALE VHRS du PIN  
25 & 26 mai 2024**

**BULLETIN D'ENGAGEMENT**

(Clôture des engagements mardi 21 mai 2024 à minuit)

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL PORTABLE : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

E-MAIL : .....

ASA : ..... CODE ASA : .....

N° LICENCE : ..... TYPE DE LICENCE : .....

LICENCE A LA JOURNEE (TPRM 65 €): OUI / NON N° : .....

ECURIE : .....

PERMIS de CONDUIRE N° .....

DELIVRE LE : ..... PAR : .....

**En cas de double monte remplir un bulletin d'engagement par pilote**

DOUBLE MONTE : OUI / NON, si OUI :

NOM du 1<sup>er</sup> Conducteur (N° à partir de 301B).....

NOM du 2<sup>ème</sup> Conducteur (N° à partir de 301).....

**CARACTERISTIQUES DU VEHICULE ENGAGE**

MARQUE : ..... MODELE : .....

CYLINDREE EXACTE : ..... IMMATRICULATION : .....

ANNEE CONSTRUCTION : ..... PASSEPORT TECHNIQUE : .....

GROUPE : ..... CLASSE : .....

Engagement à envoyer à l'ASA DROME chez Françoise GERLAND -  
1, Rue les Trois Becs - 26120 - MALISSARD, accompagné du montant  
des droits d'engagements soit : 120 Euros avec publicité

(Paiement par chèque à l'ordre de Team du Pays de Crussol)

**Tout engagement non accompagné des droits d'inscription sera refusé.**

**REGLEMENT le :**

- Chèque n°
- Espèces

**MONTANT :**

- Banque
- Mandat

Il est rappelé que la présentation de la fiche d'homologation du véhicule aux vérifications techniques est obligatoire ainsi que le passeport technique. Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités. Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas, s'engager à la même date dans deux épreuves organisées par des associations sportives différentes (article 68 du code sportif international) « Le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé ».

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et des réglementations générales applicables.

Je certifie que tous les renseignements indiqués sur la demande sont rigoureusement exacts.



Fait à ..... le .....  
Signature :

**VERIFICATIONS TECHNIQUES**

<b>GROUPE :</b>	<b>Observations :</b>
<b>CLASSE :</b>	
<b>VISA :</b>	